

Pour publication immédiate

QUELLES ACTIVITÉS UN CER DOIT-IL ÉVALUER ?

Montréal, le 28 septembre 2022. – Au cours des prochaines semaines, l'[Association pour la recherche au collégial](#) (ARC) tiendra à deux reprises une activité de formation intitulée *Quelles activités un CER doit-il évaluer?* La première séance, qui aura lieu en ligne, le 19 octobre 2022, de 9 h 30 à 11 h 30 (heure de Montréal), est réservée aux membres de comités d'éthique de la recherche (CER) ainsi qu'aux personnes qui coordonnent les activités de ces comités. La seconde, aussi offerte en ligne, le 7 novembre, de 13 h 30 à 15 h (heure de Montréal), est proposée à l'intention de toutes et de tous.

Sachant que la plus récente version de l'*Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* décrit la recherche comme une démarche visant le développement des connaissances au moyen d'une étude structurée ou d'une investigation systématique dont la méthode, les résultats et les conclusions peuvent soutenir l'examen minutieux de la communauté de recherche concernée, quelles activités un CER doit-il évaluer? Quels principaux critères définissent une activité de recherche devant être considérée par un CER? Quelles activités font l'objet d'une exemption ou d'une exception? Quelles sont celles qui font généralement appel à des méthodes et des techniques semblables à celles utilisées en recherche, mais qui ne constituent pas de la recherche et n'ont donc pas besoin d'être évaluées par un CER? Cette séance jettera les bases de l'activité suivante portant sur l'éthique de la recherche, plus particulièrement sur la délibération éthique, et qui comprendra une simulation d'évaluation par un CER.

Afin d'offrir aux membres des CER et aux personnes qui en coordonnent les activités une occasion de perfectionnement et de partage, l'ARC a créé la série des ateliers CER. La 11^e Rencontre, le 19 octobre prochain, leur permettra de renforcer leurs compétences tout en développant le lien de confiance qui doit les unir. Cette séance inclura en outre une période de discussion au sujet de la volonté de l'ARC de mettre sur pied une communauté de pratique réunissant les membres des CER du collégial. Les membres de CER et les coordonnatrices ou coordonnateurs des activités des CER peuvent s'inscrire à cette séance en remplissant le formulaire ci-après : <https://forms.gle/1BMyUsN1RTK5C4cZ8>.

Consciente que la séance de formation sur les activités qu'un CER doit évaluer intéressera également, notamment, les chercheuses et chercheurs, les conseillères et conseillers à la recherche qui ne coordonnent pas les activités d'un CER, les conseillères et conseillers en éthique, ou encore, les gestionnaires de la recherche, l'ARC leur propose de participer plutôt à la rencontre du 7 novembre. Toutes ces personnes peuvent s'inscrire à la deuxième séance de l'activité en remplissant le formulaire ci-après : <https://forms.gle/xPpcZsa7KMpmLtkP6>.

Lors de chacune des séances, il sera possible de discuter en anglais comme en français avec les personnes-ressources. Par ailleurs, de manière à privilégier une discussion libre et la pleine participation de toutes et de tous, il sera impossible de visionner la séance en différé, après sa tenue. Toute contribution institutionnelle versée à l'ARC permet aux personnes en provenance des [établissements concernés](#) d'y participer sans frais. Pour les autres, des frais sont exigibles selon la [grille de tarification pour les individus](#).

* * *

Fondée en 1988, l'Association pour la recherche au collégial a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés.

Source : Lynn Lapostolle, directrice générale
514 843-8491 | 514 299-9568 | arc@cvm.qc.ca